

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 25 AOUT 2015**

N°2 :

OBJET : Décision modificative du budget n°2

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente
Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente
M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président
M. Thierry MAIRE DU POSET, Conseiller Départemental
Mme Géraldine LEROY, Conseillère Départementale

Etat

Mme Claire CHATON-AUBEY, Directrice Régionale Adjointe des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil Régional de Franche-Comté

Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

Ville de Salins-les-Bains

M. Gilles BEDER, Maire

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON
M. François FAVORY

Pouvoirs :

Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Loïc NIEPCERON

Mme Nathalie DURAND-BRETON, représentante du personnel, a donné pouvoir à M. François FAVORY

M. Lionel VIARD, représentant du personnel, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Gilles BEDER

Absents excusés :

M. Raphaël BARTOLT, Préfet de Franche-Comté
M. Alain DAUBAS, Délégation régionale EDF
M. Denis GRANDJEAN, personnalité qualifiée
M. Claude JEANNEROT, Conseiller Départemental

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Plusieurs confirmations d'événements d'entreprises de belle envergure pour septembre à la Saline royale viennent de se confirmer. C'est une bonne nouvelle en soi sur le plan financier, mais de ce fait les prévisions budgétaires vont être dépassées en dépenses d'environ 194.000 € (et en recettes bien sûr).

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Pour autoriser ces nouvelles dépenses (location de chaises, tables, matériel vidéo et sonorisation, prestation de blanchisserie et traiteurs), et permettre à ces événements d'entreprises d'avoir lieu, il est nécessaire de voter une Décision Modificative n°2 du budget.

Ont également été inscrits en recettes et en dépenses 100.000 € supplémentaires afin de palier à des confirmations de séminaires de dernière minute qui pourraient intervenir en fin d'année.

Il a été aussi procédé à la régularisation des comptes de provisions qui étaient en négatif (environ 103.000 € en recettes et en dépenses).

Concernant le budget d'investissement, un ajustement des montants des subventions en fonction des notifications reçues ainsi que du montant de l'immobilisation concernée a été réalisé.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la Décision Modificative du budget n°2 telle que présentée dans la maquette jointe au rapport.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité la Décision Modificative du budget n°2 telle que présentée dans la maquette jointe au rapport.

La Présidente

Christine BOUQUIN

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 15.09.15
Et de la publication le : 15.09.15

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 15 SEP. 2015